

Les détenus ne doivent pas attendre la fin des vacances

■ L'été, les tribunaux tournent au ralenti. Les chambres des vacations traitent les dossiers urgents.

Croquis de justice

Audience Annick Hovine

La salle des pas perdus du palais de justice de Bruxelles est quasi déserte, comme les couloirs et les salles d'audience. Depuis le 1^{er} juillet, ce sont les vacances judiciaires. Les acteurs de la Justice ont levé le pied. Les audiences sont mises entre parenthèses. Pas toutes. Les affaires correctionnelles urgentes, qui impliquent des détenus, ne peuvent pas attendre la rentrée. Les chambres des vacations (une par jour) traitent ces dossiers où des prévenus sont incarcérés préventivement.

"Je sais pas le nom de mon avocat..."

Mardi, seule la salle 01.17, au premier sous-sol, est éclairée. "J'ai 6 affaires et 8 détenus", indique l'huissier d'audience. Les deux premiers ne quitteront pas les cellules du palais de justice, où ils ont été transférés depuis la prison de Saint-Gilles. Leur dossier doit être reporté.

La raison? Leurs deux coaccusés, qui paraissent libres, n'ont pas vraiment préparé leur entrée en matière. "J'ai un avocat mais je sais pas son nom", lâche le premier, un grand Black dégingandé. Il est là avec sa copine - à moins que ce ne soit sa sœur. L'intéressé n'a pas lu un seul mot de son dossier. "Vous m'avez l'air bien cool: ce n'est pas un rendez-vous chez le dentiste, c'est une comparution devant le tribunal!", tance le président. "Mon avocat, c'est un monsieur...", avance l'autre. "On progresse: il a les cheveux blonds, noirs, gris?", raille le magistrat.

L'autre prévenu, plus discret, n'a pas davantage pris les devants. Le président fixe une

date - le 18 juillet prochain - à laquelle l'affaire sera prise. Avec ou sans avocat, il n'y aura pas de nouvelle remise. Pour les deux détenus, ça fait 10 jours de plus en préventive.

Du lait dans les oreilles

Affaire suivante. On enlève les menottes à deux jeunes hommes. Abdel a 18 ans; Mohsin, 20 et un tee-shirt noir avec le logo Pierre Cardin. Des gamins. "Vous avez encore du lait qui sort des oreilles!", lance le président.

Ce qui ne les a pas empêchés de tenter un cambriolage dans un appartement de Schaerbeek, dans la nuit du 2 au 3 mai dernier. L'après-midi, en prévision de leur coup, ils avaient acheté un pied-de-biche. Un témoin a appelé la police. Ces deux-ci ont été attrapés alors qu'un complice a réussi à prendre la fuite. Ils reconnaissent les faits mais ne comptent pas dénoncer le troisième larron.

Les deux jeunes sont aussi impliqués dans des faits de vol, commis en 2013, pour lesquels ils reviendront devant le tribunal en septembre prochain. Et Abdel doit aussi répondre de vols dans des véhicules.

Oisifs et immatures

Pourquoi commettent-ils ces vols? Que cherchent-ils? "De l'argent pour acheter des vêtements de marque et payer des verres à ma copine", explique benoîtement Mohsin. "J'ai pas de travail. J'ai juste terminé ma troisième. Je suis chercheur d'emploi, inscrit à Actiris."

Abdel a le même parcours: scolarité chaotique, pas de diplôme, pas de travail... Le garçon est en prison depuis son arrestation, il y a deux mois. "A ma libération, je veux changer de vie: faire une formation, trouver un travail..."

La substitute ne s'oppose pas à une peine de travail, de 150 heures, avec 18 mois de prison à la clé s'ils ne l'exécutent pas.

Pour la défense, cette peine est la plus adaptée pour ces deux jeunes oisifs et

complètement immatures, qui sont passés d'une année scolaire à l'autre, obligés jusqu'à 18 ans, "avec le camion-balai de l'enseignement bruxellois qui produit les meilleures écoles mais aussi les pires". Eux n'ont connu que "l'école de l'échec total", ajoute l'avocat. Et depuis qu'ils ne sont plus obligés d'y aller, ils traînent, sans accès à l'emploi et font parfois "des conneries" pour avoir leur part de bonheur.

Le goût de la vie réelle

"On ne leur a pas inculqué que cela se mérite. Une peine de travail leur donnera le goût de la vie réelle", affirme-t-il. L'avocat dit n'espérer qu'une chose: que ces jeunes trouvent enfin une place dans la société. "Je suis désolé pour tout ça. Ma famille est derrière moi. Je n'ai pas besoin de voler", dit Mohsin. "Je regrette les faits que j'ai commis: ce passage en prison m'a servi de leçon", assure Abdel.

Le jugement sera rendu le 14 juillet. En principe, les deux jeunes sortiront de prison lundi prochain.

Ce ne sera pas le cas pour le soi-disant Ahmed (un alias parmi d'autres), condamné à un an de prison avec sursis pour ce qui excède la détention préventive. Détenu à la prison de Tournai, Ahmed fait opposition à ce jugement pourtant pris contradictoirement (il était présent à son procès). Dans ce cas, l'opposition est une voie de recours irrecevable, explique le président. Cela sera signifié par jugement le 14 juillet.

Mais cela ne changera rien à sa situation. Ahmed a d'autres casseroles judiciaires, dont 3 ans de prison pour faits de mœurs. Là aussi, il veut faire opposition: il est d'ailleurs convoqué le 17 juillet en chambre des vacations... "Mais je dois rester jusqu'à quand en prison?" On comprend que le 27 octobre 2018, il sera à fond de peine. Dans plus de 4 ans. Sauf s'il est libéré sous conditions.

"Vous m'avez l'air bien cool: ce n'est pas un rendez-vous chez le dentiste, c'est une comparution devant le tribunal", dit la présidente à un prévenu.